

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS	1 an	6 mois	3 mois
	fr. 20	11	6
	36	19	10

Rédaction et Expédition
BUREAU: Grand'Rue 10, à Fribourg
La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

La politique du BIEN PUBLIC

Les élections du district de la Sarine et de la ville de Fribourg, jettent un jour éclatant sur la ligne politique des hommes du *Bien public*. Cette politique se résume dans un mot: l'alliance avec le parti radical. Nous l'avons vue cette alliance, le 18 janvier, quand les radicaux sont arrivés jusqu'au dernier pour assurer l'élection du président du comité du *Bien public*; nous l'avons vue non moins évidente, le dimanche suivant, quand 300 hommes du *Bien public* sont venus donner l'appoint de leurs voix au candidat du *Confédéré*.

Mais quel a pu être le terrain d'entente entre ces deux groupes politiques? Quelle est la raison d'être, quel est le but de cette alliance? A qui peut-elle profiter? Voilà ce que nous sommes amenés à rechercher.

La politique du parti radical n'est pas difficile à définir. C'est essentiellement et avant tout la guerre aux influences religieuses; c'est en second lieu et subsidiairement la guerre à tout régime politique qui s'appuie sur des influences religieuses. C'est pour cela que le parti radical fribourgeois travaille au renversement du gouvernement et à la destruction de l'autorité religieuse.

Evidemment les hommes du *Bien public* ne peuvent pas accepter ce programme dans toute sa crudité. Il a donc fallu chercher et trouver un terrain commun et un signe de ralliement pour les deux coalisés. On l'a trouvé dans la formule: Guerre aux influences officielles et guerre au n° 10.

Ceux-là ont l'intelligence plus qu'obtuse qui ne comprennent pas qu'en jetant à tout propos et hors de propos le mot d'*officialité*, les hommes du *Bien public* n'ont point d'autre but que de rendre suspect tout ce qui vient du gouvernement. Le conseil d'Etat est condamné par un mot: quoi qu'il fasse et quoi qu'il dise, il ne faut pas l'écouter: c'est de l'*officiel*.

Ce qu'on veut surtout enlever au gouvernement pour le transporter en dehors de lui, c'est la direction politique du canton, et la direction politique du parti conservateur. Il est interdit au conseil d'Etat d'avoir des idées et un programme, et d'y conformer sa conduite: ce serait du *cesarisme*; ou nous l'a dit en toutes lettres.

Quant au parti conservateur, on pose comme principe fondamental qu'il doit se mouvoir en dehors du gouvernement. Que le nom d'un candidat soit prononcé par M. Weck ou par M. Wailleret, fi donc! c'est de l'*officiel*; mais que la candidature soit lancée par des gens inconnus et irresponsables, qui se cachent sous le nom de *Comité d'Initiative* ou toute autre désignation anonyme: tout est pour le mieux et le canton et le parti conservateur doivent s'estimer fort heureux de recevoir les oracles de ce Comité.

Qu'un pareil système doive conduire à la ruine du gouvernement et à la perte du parti conservateur, cela n'est point douteux. Un parti qui vit et qui est organisé, doit avoir une tête, des organes conducteurs. Que si vous placez le centre de l'action conservatrice en dehors du gouvernement, vous arriverez fatalement à l'un de ces résultats: ou le gouvernement cédera et subira cette action qui se produit en dehors de lui, et dans ce cas le gouvernement est placé sous tutelle; ou, ce qui est plus probable, le gouvernement ayant la conscience de sa mission et de sa responsabilité devant le pays refusera de subir la tutelle qu'on veut lui imposer, et alors, c'est la lutte entre les deux influences qui se disputent la direction du parti conservateur et par le fait la direction de la politique cantonale. De cette guerre intestine le parti conservateur ne peut sortir qu'affaibli, peut être anéanti, et c'est par ce motif que tous les ennemis du régime conservateur fribourgeois, depuis le

Confédéré jusqu'à la *Gazette de Lausanne*, battent des mains aux entreprises des hommes du *Bien public*.

Le second article du programme commun au radicalisme et au *Bien public*, c'est la guerre au n° 10. Ce n'est pas le moment, pour nous, de faire de la fausse modestie, si nous avons l'honneur de ces attaques systématiques, c'est qu'apparemment nous les méritons, c'est-à-dire que nous sommes un obstacle aux projets de la coalition.

Le n° 10 est le centre de publications et d'œuvres qui ont obtenu à maintes reprises les encouragements du Saint-Siège, les recommandations de l'épiscopat suisse, de nombreux témoignages de sympathie des catholiques de tous les autres pays. Nous osons déclarer que les publications et les œuvres du n° 10 ont obtenu et obtiennent encore le concours de la généralité des prêtres du diocèse de Lausanne, et de tout ce qu'il y a de religieux dans le parti conservateur. Le clergé comprend fort bien que si l'on nous déclare la guerre, c'est à cause des doctrines romaines dont nous avons entrepris la défense; il se reconnaît solidaire du n° 10 et nous savons qu'il nous soutiendra coûte que coûte.

Qui n'a du reste constaté, pendant la dernière campagne électorale, l'hostilité de gens du *Bien public* contre le clergé? Oh! théoriquement ils aiment bien la religion, ils aiment même le prêtre *in abstracto*; mais des prêtres ils ont dit partout le plus de mal possible, et ils se sont évertués à affaiblir l'autorité du curé sur ses paroissiens. Comment auraient-ils fait autrement? Regardez dans chaque village ceux qui appartiennent au groupe du *Bien public*; interrogez les et vous verrez combien vous en trouverez qui aiment les œuvres de propagande religieuse, les confréries, le Pius-Verein, combien il y en a qui ne vous disent

pas qu'à leur avis le prêtre se mêle de beaucoup trop de choses.

Nous croyons avoir démontré que le terrain commun sur lequel le *Bien public* et le radicalisme se sont rencontrés est l'hostilité contre le gouvernement et l'hostilité contre l'influence et l'action sociale du clergé dans les paroisses.

Il nous reste à examiner quelles seraient les conséquences du triomphe de la politique du *Bien public*.

CORRESPONDANCE

Ecoles militaires pour l'année 1880

I. ÉTAT-MAJOR

- a) *Travaux de section*: du 11 janvier au 30 avril et du 1^{er} octobre au 18 décembre pour une section d'officier d'état-major général et de la section des chemins de fer, à Berne.
- b) *Ecoles d'état-major général*: 1^{er} et 2^{es} cours du 5 mai au 12 juin et du 23 novembre au 17 décembre, à Berne. 3^{es} cours: reconnaissance du pays du 27 juillet au 20 août.

II. INFANTERIE

- a) *Ecoles préparatoires d'officiers*: Pour la 1^{re} division du 5 octobre au 15 novembre, à Genève. Pour la 2^{de} division du 24 octobre au 4 décembre, à Colombier.
- b) *Ecoles de recrues, de la 2^{de} division*: 1. Un tiers des recrues des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Berne et les recrues de trompette des cantons de Fribourg et de Neuchâtel, à Colombier (les cadres du 25 mars, les recrues du 2 avril au 14 mai). 2. Un tiers des recrues Fribourg, Neuchâtel et Berne, à Colombier (les cadres du 8, les recrues du 16 juillet au 27 août). 3. Un tiers des recrues de tous les cantons, excepté ceux des cantons du Tessin et des Grisons ne parlant que l'italien,

54 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MEMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

Le 20 avril

SAINTE-ANDRÉ DELLE FRATTE. — SAINT FRANÇOIS DE PAULE. — LA PLACE D'ESPAGNE. — M. DE RATISSBONNE.

Hier, second dimanche après Pâques, les religieux Minimes célébraient la fête de saint François de Paule, leur fondateur. Leur principale église, saint André delle Fratte était élégamment ornée et brillamment illuminée. Cette paroisse est considérée comme la pa-

roisse des étrangers et particulièrement des français. Elle est voisine de la place d'Espagne, sur laquelle Pie IX a élevé un riche monument à la Vierge immaculée et tout ce quartier est habité par les étrangers. L'air y est pur, la belle promenade du Pincio en est proche et le Corso est à deux pas. M^{me} de Staël disait que la place d'Espagne était le salon de l'Europe. On y entend, en effet, parler toutes les langues. La France cependant paraît ici plus chez elle que tous les autres peuples; c'est elle qui a fait construire le magnifique escalier de marbre qui conduit à la Trinité des Monts, belle église, élevée par Charles VIII, du vivant même de saint François de Paule, pour les Minimes et un peu plus loin, sur la route du Pincio, s'élève la gracieuse villa Médicis, Académie française des Beaux-Arts. Les dames religieuses du Sacré-Cœur, françaises, occupent aujourd'hui l'ancien couvent des Minimes et elles instruisent la jeunesse de la noblesse romaine et française. A Saint-André delle Fratte, un juif français, ami des plaisirs, fut touché miraculeusement par la grâce, la Vierge Marie lui apparut et le *povero* Ratisbonne terrassé par une puissance divine, se releva chrétien. On sait aujourd'hui son dévouement et son zèle pour le salut de ses frères en Israël. Le saint qu'on honore ici, dans cette église, ne peut-il pas être regardé comme un saint français? Né dans la Calabre, il est vrai, ne finit-il pas ses jours en Touraine, après y avoir passé les vingt-six dernières années de sa vie? Et parmi les miracles si nombreux, si extraordinaires qui remplissent la vie de cet homme prodigieux,

ne peut-on pas dire que le plus surprenant, le plus éclatant de tous, fut opéré en France? la conversion de Louis XI qui meurt résigné et presque joyeux entre les bras du saint homme!

J'aime beaucoup saint François de Paule; mais j'avoue qu'Antoine a un peu inspiré ma dévotion: il descend du fils de la sœur du saint, marié en France. Notre intimité a puissamment contribué à faire naître et à entretenir en moi cet amour pour cette austère et merveilleuse figure du XV^e siècle. Nous avons donc là un saint vraiment français, dont la famille, continuée jusqu'à nos jours par les descendants de son neveu André d'Allesse, alliée à la meilleure noblesse de notre pays, a fourni à la France des hommes de robe et d'épée digne d'un grand mérite. La paroisse de Saint-André est donc un peu française.

Les Minimes desservent cette église depuis la mort de leur fondateur, je crois, et ils n'ont pas moins de trois églises à Rome. Saint-André est la principale et la plus riche. L'autel dédié à saint François de Paule est surmonté de son portrait, enfermé dans un grand cadre doré, soutenu par deux anges en bronze doré. Le saint vieillard, avec son angélique figure, est appuyé sur son bâton à l'extrémité duquel on voit briller, en lettres d'or, sa divine devise: *Charitas*.

Les marbres les plus rares, les bronzes les plus précieux décorent la chapelle de l'homme le plus humble et les siècles rediment à l'envi sa grandeur et les merveilles que par *charité* il semait sur ses pas. Nous avons entendu le soir un beau panégyrique

du saint prêché par un Père Capucin: il nous a montré dans l'humble ermite une image de l'Eglise, dont l'existence est une suite d'humiliations et de grandeurs, d'ignominies et de gloires.

L'église était comble, l'autel resplendissait de mille feux, la musique admirable, un évêque officiait et rien ne se peut comparer au chant du *Te Deum* qui s'échappa de toutes les poitrines et de tous les cœurs avant la bénédiction du Saint-Sacrement. Oui, on peut bien remercier Dieu d'avoir donné au monde de tels hommes et à la terre de si puissants protecteurs.

Rien n'égale la splendeur et la beauté des fêtes romaines: on peut dire que Rome est une fête perpétuelle. Dans ses trois cent soixante sanctuaires, elle honore et prie chaque jour un saint, un martyr, une vierge. Elle déploie toute la pompe de ses cérémonies, tout l'éclat de ses richesses et la grâce divine, descendant dans l'âme fidèle, l'inonde d'une joie douce et pure qui fait penser au Paradis et qui, malgré les tristesses et les luttes de la terre, en donne dès ici-bas un avant-goût.

Le 21 mai 1880

VOYAGE DE PIE IX DANS LES PROVINCES DE NELLETRI ET DE FIOSSONNE.

Le Saint-Père est parti le 11 mai pour visiter ses provinces: les soldats et les gardes pontificaux l'ont escorté dans ce voyage. Les zouaves pontificaux n'ont point eu l'honneur cette fois d'accompagner le

recevront leur instruction à Lucerne, les cadres du 9. les recrues du 17 juillet au 23 août.

c) *Cours de répétition de la 2^{me} division*: Bataillon de carabiniers N° 2, du 1^{er} au 16 septembre à Colombier.

Bataillon de fusiliers N° 13, du 4 au 19 mars à Fribourg.

Bataillon de fusiliers N° 14, du 27 avril au 12 mai à Fribourg.

Bataillon de fusiliers N° 15, du 19 septembre au 4 octobre à Fribourg.

Bataillon de fusiliers N° 16, du 7 au 22 octobre à Fribourg.

Bataillon de fusiliers N° 17, du 1^{er} au 16 septembre à Fribourg.

Bataillon de fusiliers N° 18, du 7 au 22 octobre à Colombier.

Bataillon de fusiliers N° 19, du 4 au 19 mars à Colombier.

Bataillon de fusiliers N° 20, du 19 septembre au 4 octobre à Colombier.

Bataillon de fusiliers N° 21, du 1^{er} au 16 septembre à Colombier.

Bataillon de fusiliers N° 22, du 12 au 27 août à Colombier.

Bataillon de fusiliers N° 23, du 15 au 30 avril à Berne.

Bataillon de fusiliers N° 24, du 22 juin au 7 juillet à Berne.

d) *Cours des retardataires de la 2^{me} division* du 4 au 19 novembre, à Colombier.

e) *Cours spéciaux*. — Ecoles de tir:

1. Pour sous-officiers du 24 mars au 20 avril, à Liestal.

2. Pour officiers du 25 avril au 22 mai, à Wallenstadt.

3. Pour officiers du 26 mai au 22 juin, à Wallenstadt.

4. Pour officiers du 27 juin au 24 juillet, à Wallenstadt.

5. Pour officiers du 31 juillet au 27 août à Wallenstadt.

6. Pour sous-officiers du 4 septembre au 1^{er} octobre à Wallenstadt.

7. Pour officiers et sous-officiers du 8 octobre au 4 novembre à Bellinzone.

f) *Cours de répétition pour les armuriers*. Convocation successive dans la fabrique d'armes à Berne.

III. CAVALERIE

a) *Ecole préparatoire d'officiers* du 1^{er} août au 29 septembre, à Aarau.

b) *Cours de cadres* du 10 avril au 21 mai, à Aarau.

c) *Cours de remontes*, et pour les chevaux des recrues, et pour ceux des cavaliers incorporés avant 1875 à Zurich, Berne, Lucerne et Aarau.

d) *Ecoles de recrues*.

1^o Pour les recrues de la banque française des escadrons n° 1 jusqu'à 6, ainsi que pour les recrues du Jura bernois, à Berne (cadres du 3, recrues du 5 mai au 5 juillet).

2^o Pour les recrues des escadrons n° 7 jusqu'au 15 et de l'escadron n° 23, ainsi que pour les recrues de Fribourg, parlant l'allemand, à Aarau (cadres du 28, recrues du 30 juillet au 29 septembre).

3^o Pour les recrues de toutes les compagnies de guides, à Lucerne (cadres du 21, recrues du 23 septembre au 23 novembre).

e) *Cours de répétition*.

1^o Dragons. Régiment n° 2 (escadrons n° 4, 5 et 6) à Berne du 25 juillet au 3 août.

2^o Guides. Compagnie n° 2, à Berne, du 9 au 18 mai.

3^o Retardataires des escadrons de dragons n° 1 à 14 et des compagnies de guides n° 1, 2, 3, 4, 9 et 10, à Berne, du 20 au 29 octobre.

TROUPES D'ADMINISTRATION.

a) *Ecoles préparatoires d'officiers*, à Thoune, du 5 janvier au 8 février, et du 6 mars au 9 avril.

b) *Ecole de sous-officiers de la 1^{re} et 2^{me} division*: Pour les sous-officiers de toutes les armes à Fribourg du 14 juin au 3 juillet.

c) *Ecole d'officiers*, à Thoune, du 3 mai au 12 juin.

d) *Ecole de recrues*, à Thoune, du 7 juillet au 20 août.

e) *Cours de répétition*. Pour les officiers de toutes les compagnies, à Thoune, du 25 juillet au 14 août.

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE LA III^{me} DIVISION.

Après les exercices préparatoires, les troupes seront rassemblées le 14 et licenciées le 16 et 17 septembre, à l'exception du parc et du bataillon de train de la division, qui ne seront congédiés que le 18 septembre.

Le terrain compris entre Berne, la Sarine et l'Aar est choisi pour les manœuvres du rassemblement de troupes.

CONFÉDÉRATION

Population des principales villes suisses

Le dernier bulletin trimestriel du bureau de statistique fédérale donne les chiffres suivants:

Localités.	Habitants.	Moyenne de la Mortalité en		Morts violentes par
		1879 par mille âmes de	1879 par mille âmes.	
Genève	69,755	20,4	22,3	6,8
Zurich	68,303	23,3	29,1	14,2
Bâle	50,471	23,8	26,9	10,1
Berne	41,814	30,8	31,4	14,1
Lausanne	31,702	18,3	28,8	13,9
Chaux-de-Fonds	22,547	19,2	21,1	13,3
Lucerne	19,296	16,0	21,4	9,5
St-Gall	18,440	25,2	28,9	10,8
Nenchtel	15,817	18,5	22,4	17,0
Winterthour	14,878	16,4	21,2	12,6
Schaffhouse	14,709	15,3	22,1	15,1
Fribourg	14,383	27,7	26,7	10,6
Locle	11,242	16,2	18,3	12,4
Bienne	9,913	28,0	25,1	24,2
Hérisau	9,890	32,5	32,6	4,0
Vevey	9,093	17,9	18,1	9,9
Coire	8,760	20,9	25,2	11,4
Soleure	8,019	29,2	31,3	22,4
Einseledeln	7,970	28,9	28,6	8,9

Par ce tableau, on voit que Fribourg tient le douzième rang pour le chiffre de la population. On remarquera qu'au point de vue de la mortalité, notre ville a une moyenne de décès supérieure à celle de treize autres localités et occupe ainsi le quatorzième rang, sur 19 villes, dans la liste funèbre. C'est peu consolant.

La Gazette de Lausanne a reçu de Rome, en date du 23 janvier, la dépêche suivante:

« Le gouvernement fédéral suisse a proposé au gouvernement italien la reconnaissance réciproque des diplômes de médecine et de chirurgie. Il a proposé, en outre, de désigner deux universités italiennes où les

étudiants suisses du canton du Tessin pourraient prendre leur diplôme de docteur en médecine. »

NOUVELLES DES CANTONS

Zurich. — A Horgen, depuis seize ans, les catholiques ont un culte entretenu et fondé par les Missions intérieures. Cette petite paroisse comprend tous les catholiques disséminés dans la contrée du lac. Il y a sept ans, on y a construit une petite église et dernièrement une cure. En outre, une association catholique d'hommes s'y est constituée, il y a cinq ans, afin de favoriser les intérêts moraux et matériels de la communauté. En raison de l'extension toujours plus grande de la paroisse, cette association vient de s'adresser au gouvernement pour obtenir un subside du fonds cantonal, destiné à des buts catholiques.

Le gouverneur a répondu aux pétitionnaires qu'il ne pouvait accéder à leur demande. Ce refus se base sur le décret du grand conseil du 1^{er} sept. 1862, statuant que l'emploi des fonds catholiques doit se faire en conformité de la loi zurichoise qui régit l'existence des paroisses catholiques dans le canton. Or, cette loi prévoit, à l'art. 8, que de nouvelles paroisses catholiques ne peuvent être constituées que si le besoin s'en fait sentir expressément et à condition que la communauté fournisse des garanties suffisantes d'une situation économique en rapport avec les dépenses du culte.

Bâle-Ville. — Durant l'année dernière, la gendarmerie de Bâle n'a pas arrêté moins de 4483 mendians, vagabonds, filles publiques, etc., et 1090 malfaiteurs, vauriens de toutes espèces; elle a eu à s'occuper de 7486 personnes suspectes. Il semble que la ville de Bâle commence à être considérée comme une espèce d'Eldorado par les fripons. Pendant le même temps, le joli nombre de 25,000 personnes ont été logées et nourries dans l'asile des pauvres. Il a été constaté que 3/4 de ces 25,000 personnes sont d'origine allemande. Oh! Allemagne, pays des milliards, garde tes fils pour toi.

Tessin. — Dimanche, le peuple tessinois a adopté, par 13158 voix contre 8348 le *Riformino* ou projet de révision de la constitution cantonale modifiant l'organisation électorale du canton. Le parti radical a voté contre.

Genève. — Les fonctionnaires de l'enseignement primaires, ainsi que des écoles secondaires, au nombre d'environ 170, soit la totalité, à une demi-douzaine d'exceptions près, ont adressé au conseil d'Etat une pétition demandant à ce que leur traitement leur soit à l'avenir, servi tous les mois au lieu de tous les trois mois.

CANTON DE FRIBOURG

Les fidèles de Fribourg sont informés que l'office de septième pour le repos de l'âme de M. le Rd curé Löffing, aura lieu jeudi à 8 1/2 heures, en l'église de Saint-Nicolas.

Conférences

La 16^{me} conférence de M. Coulson aura lieu mercredi 28 courant à 8 heures du soir à l'Hôtel du Faucon.

Sujet: *L'or en Californie*.

Vendredi vers 5 1/2 heures après-midi, des cris de détresse partant de la Sarine, au dessous du chalet de l'hôtel des Merciers, attirèrent l'attention de deux dames qui se promenaient sur le pont suspendu. Elles prévinrent aussitôt le gendarme Dousse, César, de service au pont. Celui-ci partit aussitôt, muni d'une corde et se rendit à l'endroit désigné. Une domestique du chalet, ayant été chercher de l'eau à la Sarine, avait vu la glace lui manquer sous les pieds, et elle était tombée dans l'eau. Elle se cramponnait à la glace, pour ne pas être emportée par le courant. Le gendarme lui tendit la corde, et aurait eu bien de la peine à sortir de l'eau cette malheureuse, sans l'arrivée subite d'un brave ouvrier, le nommé Jean Daffon, qui l'aidera, et à eux deux ils parvinrent à sauver cette pauvre femme.

(Chroniqueur).

Mercredi, à Bulle, un enfant d'à peine deux ans et demi, dont le développement physique et l'intelligence faisaient la joie de

sa famille, folâtrait seul au bord d'une fontaine au bassin peu élevé. Il crut distinguer au fond de l'eau un jouet digne de prise. — Il avança la main... — Le sol glacé lui fit perdre l'équilibre, et en peu d'instants le pauvre petit trouvait la mort dans le limon humide que personne ne l'avait vu aborder.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. le Dr Thurler, qui a succombé cette nuit, après une très longue maladie. Par sa science il était une des sommités du corps médical, en même temps que par ses qualités privées il s'était acquis l'attachement de toute la population de Fribourg. Il a conservé jusque dans ces dernières années la place qu'il remplissait avec un admirable dévouement, de médecin des pauvres.

Le service funèbre aura lieu jeudi à 8 1/2 heures à l'église des RR. PP. Cordeliers.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 24 janvier.

Les importants débats sur les grandes questions de l'enseignement ont commencé, hier, à la Chambre haute, au milieu d'une affluence considérable de notabilités politiques, et ecclésiastiques qui remplissaient les tribunes.

Le projet de loi sur l'organisation du conseil supérieur de l'Instruction publique et des conseils académiques est le prélude de cette solennelle discussion sur la liberté de l'enseignement.

Par une étrange ironie du sort, le premier orateur qui devait protester contre l'omnipotence des projets Ferry, a été le parrain de la troisième république!

La haute situation universitaire de Monsieur Wallon, sa compétence dans les matières de l'enseignement supérieur, son titre d'ancien ministre de l'Instruction publique, donnaient à son argumentation une puissance autorité.

La parole grave, mesurée de l'orateur, a été religieusement écoutée. M. Jules Ferry souffrait visiblement de se voir critiqué, blâmé, mis à nu par un professeur du collège de France défendant les droits et les prérogatives des professeurs de Faculté contre les atteintes du ministre de l'Instruction publique!

La situation de M. Jules Ferry était plus que singulière, quand M. Wallon opposait à ses mesquines et liberticides projets, les vues largement libérales des ministres de l'Instruction publique dont la valeur était incontestable et incontestée, et notamment des lois de 1873, signées par M. Thiers et contresignées par M. Jules Simon.

Vous remarquerez dans le discours de M. Wallon, les qualifications sévères qu'il n'a point ménagées aux lois Ferry.

La réponse de M. Royer-Marvaive n'a pu effacer l'impression produite par les paroles de M. Wallon; elle a, toutefois, réveillé les passions qui fermentent sous le calme apparent du Sénat. M. le duc de Broglie et M. Jules Simon ont eu des mouvements d'impatience et même plusieurs interruptions.

M. Royer-Marvaive s'est tenu constamment en dehors de la question. En suivant la ligne qu'il s'était tracé, il serait parvenu à y entrer, après huit jours de discussion!... M. le duc de Broglie le lui a fait sentir vivement.

Aujourd'hui la lutte s'engage sur le véritable terrain. M. Jules Ferry et M. de Broglie vont rompre une lance. La discussion sera plus chaude et plus intéressante que celle d'hier!

Les hommes politiques qui patronnent l'idée de nommer M. de Freycinet sénateur inamovible en remplacement de M. de Montalivet, présentent cette élection comme un moyen donné au Sénat de manifester sa confiance dans le cabinet, de l'appuyer et en même temps de le compromettre un peu, en faisant de son président l'obligé de la majorité du Sénat.

Le docteur Broca s'est engagé, s'il est élu sénateur inamovible, à voter pour l'article 7.

M. Victor Lefranc, plusieurs fois candidat malheureux pour le Sénat, est choisi par les droites comme étant favorable à la liberté de l'enseignement et, par conséquent, contraire à l'article 7.

Le projet de former un groupe gouvernemental est bien définitivement condamné. La gauche républicaine s'est réunie aujourd'hui à quatre heures. En présence du re-

pape, cela ce conçoit d'ailleurs, une partie de l'armée française occupe déjà ces provinces et Pie IX n'a été qu'une dizaine de jours absent. J'ai suivi avec grand intérêt, dans les journaux romains, le récit de ce voyage qui n'a été qu'un immense et magnifique triomphe pour le Souverain et le Pontife. Partout Pie IX était accueilli, avec frénésie, par ces populations qui venaient en habits de fête au devant de lui, semaient des fleurs sur son passage et l'acclamaient avec amour.

A la station de Frosinone, le Saint-Père est monté en voiture: deux hussards, tenant à la main le drapeau français escortaient un gendarme pontifical portant le drapeau papal, et marchaient en tête du cortège. L'air retentissait des cris: *Vive le Pape-Roi*. Les soldats français avaient dressé devant leur caserne un arc de triomphe. Dans la journée Pie IX, comme un bon pasteur, s'est promené au milieu de la foule qui l'entourait des marques du plus affectueux respect. Le jour de l'Ascension complétera parmi les jours mémorables dans les fastes de la petite cité: Le pape a donné solennellement la bénédiction apostolique.

A Veroli, Pie IX alla prier devant le tombeau de sainte Marie Salomé, la sainte femme de l'Evangile, dont le corps a été transporté par quelque croisé, sans doute, dans cette petite localité: des dames et des jeunes filles vêtues de blanc, répandaient des fleurs sur le passage du pontife à Ceprano, dernière station pontificale du chemin de fer

de Rome à Naples, le Saint-Père trouva tout un régiment de français venu exprès pour lui rendre les honneurs militaires. Le général Dumont et beaucoup d'officiers étaient accourus pour saluer le pape.

On dit Pie IX profondément touché des démonstrations d'amour dont son peuple n'a cessé de l'entourer. Son cœur de pontife a reçu les plus douces et les plus saintes consolations.

Dans toutes les villes qu'il devait visiter, dès la veille, les églises étaient remplies de peuple, et hommes et femmes se pressaient autour des confessionnaux; le matin, avant le jour, il en était de même, en sorte qu'à l'arrivée du pape chacun avait reçu le corps et le sang de Notre-Seigneur et s'agenouillait dans un indicible sentiment d'amour devant le Vicaire de Jésus-Christ, afin de gagner l'indulgence plénière attachée à la bénédiction pontificale. Ce sentiment mettait dans les masses une physionomie digne, pieuse et en même temps ardente d'enthousiasme, dit un journaliste; il se révélait chez les individus, chez les paysannes surtout, en des attitudes admirables. — Nous disons admirables, parce que tout ce que la nature peut donner de grâce et de beauté chrétiennes, se trouvait exprimé sur les visages, dans les poses et dans les mouvements.

(A suivre.)

fus formel de l'Union républicaine de s'associer à la fusion, MM. Albert Joly et de Laporte n'ont pas insisté. Ils ont seulement expliqué qu'on les avait mal compris.

D'autre part, l'idée de la réunion plénière n'a pas été admise par la gauche.

En somme, on s'est contenté de déclarer que ce groupe resterait ouvert et que les députés appartenant à d'autres groupes pourraient s'y faire inscrire.

On sait que le duc d'Anatole est mis en disponibilité comme inspecteur général. On avait annoncé que pareille mesure serait prise contre le général Deligny; mais il paraît qu'en présence des nombreuses et pressantes instances faites près du ministère de la guerre, le général Farre serait disposé à maintenir le général Deligny.

On n'assure que des dissentiments réels se sont élevés entre le gouvernement et les autorités ecclésiastiques, pour le choix du titulaire de l'archevêché de Bourges.

M. Madier-Monjean, fils du nouveau questeur, sollicite la place de sous-chef d'orchestre à l'Opéra; il se fait appuyer non par des artistes, mais par des hommes politiques. On doute d'ailleurs qu'il soit nommé.

L'on m'écrit de Nice, que des dames russes adressent d'ardentes prières au ciel de leur conserver la Czarine, au moins jusqu'à la fin du carnaval. Ce deuil stricte de laine, pendant trois mois, serait peu du goût des dames moscovites qui ont fait provision de toilette pour papillonner dans les salons de Nice.

Aujourd'hui réalisations de bénéfices qui, par suite de manœuvres de spéculations se sont abattues sur nos fonds d'Etat, sur nos principales valeurs de crédit et sur les obligations de nos grandes lignes de chemins de fer.

Par contre, la spéculation s'occuperait volontiers de valeurs de second ordre afin de les écouler, si faire se peut, dans l'épargne publique; mais le comptant ne se laisse plus séduire facilement et préfère s'abstenir que de tenter l'imprévu.

P.-S. — Le centre gauche de la Chambre devait se réunir aujourd'hui, mais il a remis cette réunion à lundi. M. Léon Renault doit prononcer un discours, annoncé depuis quelques jours, et dans lequel il veut définir le rôle du centre gauche et rappeler les services rendus par ce groupe. Il est probable qu'une motion sera faite dans cette réunion ayant pour but la fusion de ce groupe avec la gauche. Quelques membres ont déjà manifesté l'intention de se faire inscrire à la gauche. On peut citer entre autres M. Belhomme, vice président de la Chambre.

Dans quelques jours le centre gauche n'existera plus à la Chambre.

Si nous sommes bien informés, la grève des ouvriers boulangers serait sur le point d'entrer dans une phase nouvelle. Loin de vouloir entrer en composition, les ouvriers songeraient à émettre de nouvelles prétentions. Ils seraient résolus à réclamer la suppression du travail de nuit.

On sait que la Commune avait rendu un décret par lequel elle interdisait comme contraire à la morale le travail de nuit; nous ignorons si les ouvriers veulent exciper des mêmes raisons pour arriver à leur but.

Lettres de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté)

Rome, 23 janvier.

L'Osservatore romano vient de publier une note qui signale à la presse catholique deux données. « L'une de certitude positive, l'autre de probabilité morale », dont elle ne doit pas se départir dans l'examen de la question religieuse en Allemagne.

« La première de ces données, dit l'Osservatore, consiste en ce que le Saint-Siège ne saurait jamais faire de proposition ou en accepter aucune qui ne serait pas en harmonie avec les règles qu'imposent la religion, l'équité et la morale. L'autre donnée est fournie par ce fait que des hommes d'Etat pleins d'habileté et dévoués à leur souverain ne peuvent être indéfiniment entraînés par les circonstances en dehors de la meilleure ligne de conduite à suivre. La rectitude des principes, la perspicacité de l'intelligence devant au contraire prévaloir en eux, il est raisonnable d'espérer que leur œuvre soit conforme en définitive à ce qui est requis par les droits de l'honnêteté publique et par les intérêts les plus essentiels de l'Etat. »

Plusieurs journaux de Rome et de l'étranger ont donné récemment des nouvelles alarmantes sur l'état de santé de Notre Très-Saint-Père le Pape. Sa Sainteté a eu à souffrir, il est vrai, d'une légère indisposi-

tion produite par un simple rhumatisme. Mais il est certain qu'Elle n'a pas dû cesser un seul jour de vaquer à ses occupations habituelles. Il est certain aussi, comme l'annoncent maintenant les journaux catholiques de Rome, que cette légère indisposition elle-même s'est désormais dissipée complètement.

Une dépêche arrivée, ce matin, de Paris annonce que S. Exc. M. le marquis de Gabriac va être remplacé, à la haute charge d'ambassadeur de France près le Saint-Siège par M. Desprez qui, pendant vingt ans, a dirigé à Paris le bureau du ministère des affaires étrangères et qui, à ce titre, avait déjà la dignité de ministre plénipotentiaire. Ce choix est sans doute agréé par le Saint-Siège en vue du caractère calme et conciliant du nouvel ambassadeur et relativement aussi aux autres personnages politiques aujourd'hui en évidence qui auraient pu, avec beaucoup moins d'opportunité, être désignés à sa place.

Ce qu'il y a eu d'étrange et ce qui a témoigné évidemment du manque d'égards du gouvernement français vis-à-vis de M. le marquis de Gabriac, c'est que, depuis quelques jours déjà, une première dépêche avait annoncé comme très probable l'éloignement de l'illustre ambassadeur, avant que lui-même ou le cardinal Nina en eussent reçu le moindre avis officiel ou officieux. Cet éloignement ne peut s'expliquer, d'ailleurs, que par le besoin où le gouvernement français dépourvu de toute fixité se trouve réduit, pour vivre, d'étourdir les esprits et de satisfaire un peu tout son monde par de continuelles innovations.

En effet, le départ de M. le marquis de Gabriac est vivement regretté par la haute prélature de Rome et par le Saint-Père lui-même, comme aussi par la colonie française qui avait trouvé en lui un promoteur aussi intelligent que zélé des gloires et des institutions nationales, enfin par les plus illustres patriciens de la Ville Eternelle dont il avait su captiver les sympathies sur ses grandes manières de gentilhomme accompli et surtout par son dévouement au Saint-Siège. On assure qu'avant de quitter Rome, M. le marquis de Gabriac recevra du Souverain Pontife une distinction honorifique toute spéciale et qu'il sera aussi l'objet d'une démonstration de reconnaissance de la part de la haute prélature et de l'aristocratie romaine.

Le journal l'Aurora annonce que le Saint-Père vient d'acquiescer, pour une somme de plusieurs milliers de francs, des documents très précieux destinés à enrichir les archives du Vatican. Ces documents comprennent des lettres originales et inédites des cardinaux Farnèse, Sfondrati, Polo et de divers autres Pères du Concile de Trente. Il s'y trouve aussi des lettres de personnages illustres pour leur sainteté, tels que saint Pie V et saint Charles Borromée, en fin une collection de manuscrits qui éclaircissent les points les plus importants de l'histoire des trois derniers siècles.

Par un motu proprio, en date du 18 courant, le Souverain Pontife a nommé une Commission composée des trois EEmes cardinaux De Luca, Simeoni et Zigliara, pour surveiller et diriger la publication de toutes les œuvres de saint Thomas d'Aquin, conformément au projet qui avait été déjà manifesté dans un document pontifical paru au mois d'octobre de l'année dernière. Il est dit dans le Motu proprio dont je parle que l'édition des œuvres de saint Thomas marchera de pair avec celle de commentaires de Thomas de Vio et du cardinal Gaetan sur la Somme théologique et des commentaires de Ferrari sur la Somme contre les Gentils. A cet effet, Sa Sainteté assigne une somme de trois cent mille lires italiennes pour les premières dépenses. La Congrégation de la Propagande est chargée des dépenses ultérieures avec faculté de se rembourser par le produit de la vente des ouvrages. Le travail d'impression sera fait par la typographie polyglotte de la Propagande.

La discussion relative à l'abolition de l'impôt sur la mouture continue encore au Sénat et le ministère continue aussi de recourir à tous les moyens sinon pour rallier complètement à son projet la majorité qui lui est hostile, au moins pour atténuer l'importance de l'échec en diminuant le nombre des opposants. S'il y parvient, il se dispensera de faire du vote du Sénat, une question de confiance et il obtiendra aussi plus facilement de la Couronne la nouvelle fournée de sénateurs qui doit changer au gré des ministres, la majorité de la Chambre haute. En outre, le cabinet pourra se dispenser de clore aussitôt la présente session parlementaire, d'autant plus que l'ex-ministre Crispi et son groupe s'y opposent afin, disent-ils,

que la Chambre puisse bien prouver au Sénat par l'adoption de nouveaux impôts ou par une meilleure application des impôts existants que l'on peut supprimer la taxe sur la mouture sans que la situation financière en ait à souffrir.

Mais à cela la Chambre haute a déjà répondu d'avance en déclarant par l'organe du sénateur Jacini que « toutes les ressources ont été épuisées, que tous les impôts possibles ont été inventés, » et que parlant on ne saurait en admettre de nouveaux pour le plaisir de combler le déficit que produirait l'abolition de la taxe sur la mouture. Un autre sénateur, M. Alvisi, a prouvé que l'équilibre du budget n'a jamais existé en Italie. Examinant, en effet, le bilan actuel, M. Alvisi n'y a trouvé qu'un milliard de recettes réelles résultant des impôts directs et indirects, ordinaires et extraordinaires. Or les dépenses également réelles s'élèvent à près de 1,500 millions et l'on ne parvient à couvrir ce déficit qu'à l'aide d'expédients du Trésor qui constituent des crédits et des dettes de l'Etat, de diverses provenances. « Mais ce sont là des ressources précaires, a dit le sénateur Alvisi, et, un jour ou l'autre, il faudra bien les transformer en titres de la dette publique. »

Ainsi, quoi que fasse le ministère, le conflit existe entre le Sénat et la Chambre. Une fournée de sénateurs ministériels pourra amortir le bruit que menace de produire le vote contraire du Sénat dans la question de la mouture; mais la triste réalité des choses restera telle qu'elle est. Et puisque les deux branches du Parlement vont se trouver en désaccord, il faudra bien, un peu plus tôt, un peu plus tard, procéder à la dissolution de la Chambre. Cette dissolution sera provoquée d'ailleurs par un autre projet ministériel dont je vous ai déjà parlé et qui a pour but la réforme électorale. V.

France. — La Gazette de France signale les inconspicues conséquences religieuses de M. Jules Favre :

On sait, dit elle, que le reporter du Mot d'Ordre envoyait pour savoir si Jules Favre se confesserait avant de mourir a constaté qu'un prêtre catholique ne se trouvait pas à son lit d'agonie. On sait aussi qu'un ministre protestant a été chargé des obsèques du célèbre orateur.

La vérité est que Jules Favre, après avoir épousé une protestante, s'était fait protestant. Cet infortuné semble avoir été poursuivi, comme l'ont constaté tant de journaux nos illes ou sympathiques, par une fatalité eschyléenne. Il était fatal qu'il reniât la foi de sa famille et sa propre foi. En cette occasion l'Ananké s'est incarné dans une femme qu'il a épousée.

Jules Favre était né dans une famille catholique.

Lorsqu'il était jeune avocat, à Lyon, tous les dimanches, on voyait Jules Favre à la messe de l'église Saint-Jean, sa paroisse.

Aux grandes solennités catholiques, il venait humblement, loyalement s'agenouiller à la Table sainte.

Et même, lorsqu'il demeurait dans ces derniers temps rue Amsterdam, à Paris, on le rencontrait les dimanches très souvent avec ses enfants allant à la messe chez les Pères Oblats, rue Saint-Petersbourg.

Et il a osé, sur ses vieux jours, renoncer à la religion de sa mère qui était une sainte femme. Il n'a pas craint de faire cette insulte à la mémoire de cette mère qu'il avait tant aimée.

Tel fut le couronnement de cette malheureuse vie.

Jules Favre est mort apostat.

La Petite Gazette du Midi publie, au sujet de cette apostasie, des réflexions que nous reproduisons. Après avoir rappelé que, dans un de ses jours de remords, M. Jules Favre demanda pardon d'une faiblesse coupable, à Dieu et aux hommes, la Petite Gazette du Midi ajoute :

« Le pardon des hommes est difficile à obtenir. L'histoire ne doit aux morts que la vérité. Mais Dieu a des trésors infinis d'indulgence dont il peut couvrir, selon sa volonté et en toute justice, les plus grands coupables. Ne cherchons pas à pénétrer les insondables mystères du lit de mort. Constatons seulement que la fin de M. Jules Favre n'a nullement été la réparation publique des fautes et des faiblesses de sa longue existence. Marié, depuis un certain nombre d'années, à une femme protestante, il a subi cette influence nouvelle avec une facilité dont se sont étonnés ceux qui ne connaissent pas l'inconsistance de cet esprit appauvri par les tourments d'une vie sans règle et sans principe.

« Il se fit bientôt protestant lui-même; et il ne faut pas ici accuser un besoin de

révolte dans le domaine religieux, comme sur le terrain politique; sa faible conscience s'est pliée aux sollicitations de celle qu'il venait d'épouser et il a consenti à renier sa foi pour moins qu'un plat de lentilles. Quelle contradiction avec les actes et les déclarations de sa vie! Il nous semble encore entendre la magnifique profession de foi qu'il fit, au sujet du mystère de l'Eucharistie, dans un procès qu'il était venu plaider à Aix et où il tint un langage que n'aurait pas désavoué un Père de l'Eglise! Il était dit qu'il n'aurait pas le bonheur de mourir fidèle et qu'à toutes ses fautes il en ajouterait une autre la plus grave de toutes : celle de finir en apostat.

« Mais c'est assez parler de M. Jules Favre. Si nous avons tant insisté c'est qu'il n'est pas un mort vulgaire. Tout le monde républicain officiel était aux obsèques; la foule des hommes du jour y était aussi. Que faisait-elle? Rendait-elle hommage au talent? Aux services révolutionnaires? Elle accompagnait une des célébrités du siècle, une des personnalités qui caractérisait le mieux le temps présent, le système politique et religieux du jour, par de brillantes qualités au service des passions politiques, par une longue série de luttes ardentes contre le principe d'autorité, par une tolérance extrême pour sa conduite personnelle, qu'il alliait d'une façon bizarre à l'austérité du langage, par l'appui qu'il a prêté à toutes les révolutions, depuis 1830 jusqu'à ce jour, enfin par l'abjuration de sa foi pour embrasser le protestantisme. On accompagnait un cercueil qui personnifiait à tous les égards la république des républicains. »

Allemagne. — Les députés du Sleswig qui, depuis l'annexion de leur pays à la Prusse, s'étaient refusés à prêter serment à leur nouveau souverain, ce qui les a empêchés de prendre place au Reichstag, viennent de se déclarer prêts à accomplir cette formalité et à prêter le serment par lequel ils reconnaîtront l'empereur Guillaume pour leur roi. On en conclut que le litige à propos du Nord-Sleswig est définitivement clos et que la visite du roi de Danemark à Berlin peut être considérée comme la preuve officielle qu'il accepte le nouvel ordre de choses.

Etats-Unis. — Le ministre des Etats-Unis au Pérou, a demandé à son gouvernement des instructions relatives à la reconnaissance du général Pierola, comme dictateur du Pérou.

— Les fusionnistes d'Augusta ont préparé un exposé destiné au tribunal suprême. Ils lui demandent de revenir sur sa décision, qui déclare illégale la législature fusionniste.

Le trésorier fusionniste aurait reçu des sommes considérables appartenant à l'Etat et il en aurait remis une partie aux députés fusionnistes.

Le maire d'Augusta ayant prévenu hier M. Davis, gouverneur républicain, qu'il redoutait un coup de main des fusionnistes, lesquels auraient l'intention de s'emparer par la force du Palais législatif, le gouverneur a ordonné à la milice dont la fidélité est assurée de prendre les armes. Deux compagnies ont relevé la police et occupé après minuit le Palais législatif. Des renforts accompagnés de mitrailleuses étaient attendus pour le 25.

Les républicains déclarent qu'ils ont l'intention de rester en possession de la Chambre et d'en appeler au président de la République si cela devient nécessaire.

On assure que les milices fusionnistes s'organisent secrètement et que le gouverneur M. Davis doute de la fidélité d'une partie des forces militaires de l'Etat.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Rome, 26 janvier.

La session des Chambres est prorogée par décret royal.

Berlin, 26 janvier.

M. de Bismark est arrivé à Berlin, ce soir à 6 heures.

Londres, 26 janvier.

Le vice-roi d'Irlande a refusé d'assister au banquet du lord-maire de Dublin qui doit avoir lieu le 3 février, à cause des résolutions prises par les députés irlandais, sous la présidence du lord-maire.

St-Petersbourg, 26 janvier.

On annonce la création prochaine de ministères de la police et du commerce.

Le Golos dit qu'un rapprochement intime s'opère entre la Turquie et la Perse pour protéger le golfe Persique contre les entreprises de l'Angleterre.

FAITS DIVERS

Explosions causées par des poussières

L'accident survenu le 10 janvier au puits Saint-Charles du charbonnage du Midi, à Dour, a éveillé l'attention sur une nouvelle cause de danger dont les exploitations charbonnières sont à toute heure menacées.

D'après les renseignements qui nous arrivent de Dour, le coup de feu s'est produit dans une voie costress de la couche *Godinelle*, endroit à quelques mètres de la coupure.

Ce fut l'explosion d'une mine qui détermina l'inflammation.

On n'avait pas constaté de grison dans cette galerie. Le travail en veine était, du reste, abandonné depuis plusieurs jours, sans que le courant d'air eût cessé d'assainir le chantier. 14 ouvriers se trouvaient réunis à une certaine distance; ils attendaient que la mine eût sauté pour aller commencer leur travail de nuit.

A l'instant qui suivit l'explosion de la mine, une trainée de feu parcourut la galerie en sens inverse du courant d'air, produisant une légère détonation, et s'éteignit. Tous les ouvriers étaient brûlés, quoique peu gravement pour la plupart.

Entre autres particularités on remarqua que leurs visages et les parties découvertes de leurs corps étaient piquées de points noirs formés de particules de charbon carbonisé incrustés dans la peau.

Dans ces circonstances et sans préjuger de ce que révélera l'enquête minutieuse poursuivie par l'administration des mines, on croit pouvoir, dès maintenant, attribuer l'accident à une inflammation des poussières, très-ténues accumulées sur le sol de la galerie est soulevées par le choc de l'air produit par l'explosion de la mine.

Le dernier numéro des *Annales de philosophie chrétienne* contient un ensemble remarquable de travaux sur les questions scientifiques dans leurs rapports avec la foi, et sur les questions relatives aux origines du christianisme. A ce dernier point de vue, le travail de M. Spencer Northcote sur les *Inscriptions des Catacombes* mérite une mention spéciale; le travail du savant auteur de la *Roma sotterranea* anglaise paraîtra tout entier dans les *Annales*. Plus loin une *Etude sur l'art païen sous les empereurs chrétiens* d'après M. Paul Allard, résume très heureusement tout ce qui a été écrit sur ce point. Deux autres études sont dignes d'attirer l'attention des esprits éclairés: l'une de Mgr Vaughan sur l'*Homme au point de vue scientifique*; l'autre, qui complète la précédente, de M. Félix Robion, sur *Maz Muller*. Les *Annales* suivent avec une attention très scrupuleuse, au point de vue apologetique, les revues, les cours publics, la bibliographie. C'est par ces travaux que les *Annales* continueront à se rendre nécessaires à tous les hommes d'étude.

Le prix d'abonnement est de 20 fr. par ans. (39, rue de Babylone, à Paris.)

M. SOUSSENS, Rédacteur.

ON TROUVE

A l'imprimerie catholique, Un grand choix de romans chrétiens des meilleurs auteurs, à fr. 1,50, 2 et 3.

EMPRUNT

par obligations du Trésor du canton de Fribourg

REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS NON CONVERTIES

Ensuite du décret du Grand Conseil du canton de Fribourg du 11 septembre 1879 et de la publication faite dans les journaux, les obligations du Trésor non converties en titres du nouvel emprunt 4 0/0 seront remboursées à partir de l'échéance du coupon de l'année courante. Le remboursement des titres quelle que soit la date de leur émission et le paiement des coupons auront lieu au bureau de la Recette générale à Fribourg.

L'intérêt des dites obligations cesse de courir à partir de l'échéance du coupon de l'année 1880.

Fribourg le 21 janvier 1880.

Le Directeur des Finances
L. WECK-REYNOLD.

(17)

En vente à l'imprimerie catholique

ALMANACHS ET AGENDA

DE POCHE

pour l'année 1880

contenant un modèle pour compte de caisse, les tableaux d'intérêt et d'escompte, le tableau comparatif des poids et mesures, les observations météorologiques, le calendrier des saints, les foires et marchés, les autorités fédérales et cantonales, etc., etc. Impression de luxe et sur papier fin.

Prix de l'Agenda en peau, avec languette; 2 fr. 80, de l'Agenda cartonné 1 50, de l'Agenda sans couverture 1 fr.; de l'Agenda ordinaire en toile cirée 60 cent., cartonné 50 cent.

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

L'ALMANACH CATHOLIQUE

DE LA

SUISSE FRANCAISE

Edité par l'imprimerie catholique suisse

enrichi de nombreuses illustrations, contenant des faits émouvants de l'histoire contemporaine, des anecdotes édifiantes, une revue des principaux événements de l'année, l'indication exacte des foires et marchés, etc., etc.

PRIX: 25 CENTIMES

ELÉMENTS DU CHANT GREGORIEN

MÉTHODE SIMPLE ET COMPLÈTE

pour l'apprendre et le bien exécuter: par M. le maître de la chapelle de Lava
Ouvrage adopté par la Tit: Direction de l'Instruction publique pour les écoles et déjà suivi au Séminaire et à Hauterive depuis plusieurs années.
Prix: 1 fr.

BOURSE DE GENÈVE DU 26 JANVIER

FONDS D'ETATS				ACTIONS					
	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE		COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
4 0/0 Genevois	—	—	97	—	Suisse-Occidentale	—	101	101	102
4 1/2 Fédéral 1867	102 3/8	—	102 1/4	102 1/8	privilegiées	456	456	455	465
1871	102 1/4	—	102	102 1/8	Central-Suisse	313	313	313	315
5 0/0 Italien	80	81 50	80	80 25	Nord-Est Suisse	132	132	133	135
5 0/0 Valais	106 61/4	—	1010	1010	privilegiées	362	365	365	366
OBLIGATIONS									
Onest-Suisse	458 3/4	—	458	460	Union Suisse	102	102	102	103
Suisse-Occidentale 1873-76	1007 50	—	1006	1007	Saint-Gothard	256	257	257	257
1878	431 1/4	—	427 1/2	420	Union privilegiées	310	312	310	312
3 0/0 Jougne à Eclépens	355	—	345	350	Comptoir d'escompte	625	—	625	650
Franco-Suisse	350	—	345	350	Banque du commerce	—	—	—	1865
4 0/0 Central-Suisse	447 1/2	—	440	436 3/4	de Genève	430	—	615	—
4 1/2 0/0 Central Nord-Est	1060	—	995	997	Fédérale	440	—	420	435
5 0/0 Jura-Berne	1020	—	1017	1020	Société suisse des chemins de fer	555 550	—	551	553
Lombardes anciennes	259	—	255 1/4	256	Banque des chemins de fer	—	6140	6140	6140
nouvelles	259 1/2	—	262 1/2	267	de Paris et Pays-Bas	875	865	863	865
Autrichiennes nouvelles	255	—	256	259	Crédit Lonnais	856	885	880	885
Méridionales	256 1/4	—	256	256 1/2	Association financière genevoise	670	—	690	695
Bons méridionaux	522 1/2	—	526	526 1/2	Omnium genevois	—	1230	1250	—
Nord-Espagne	—	—	320	—	Baslerbankverein	760	572	596	576
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	521 1/2	521	Industrie genevoise du gaz	515	—	512	520
Société générale des chemins de fer	505	—	502 1/2	505	belge du gaz	667	—	665	670
					Gaz de Genève	667	—	667	670
					Marseille	—	—	72	75
					Appareillage, Gaz et Eau	72	—	—	85
					Tabacs italiens	—	—	890	85

M. BUGNON Chirurgien Dentiste à Fribourg sera à Romont, Hôtel du Cerf, mercredi 4 février, à Bulle, Hôtel du Cheval Blanc, jeudi 5 février.

VIN ROUGE

de France, qualité supérieure, garanti pur, naturel et sans mélange.

La barrique 112 fr.
La demi-barrique 58 fr.

Logement gratuit en beaux fûts neufs.
Marchandise prise en entrepôt à Lausanne ou à Genève, droit fédéral payé.

Expédition contre remboursement dans toute la Suisse.

S'adresser au directeur de la Société viticole à Ouchy (près Lausanne).

(419)

Broderies

Une maison de fabrication de broderies très recommandable du canton d'Appenzell, désire entrer en relations d'affaires avec des commerces solides de broderies, d'articles en blanc, de modes et de nouveautés pour la livraison de toute espèce d'ouvrages brodés, faits au crochet mécanique ou à la main.

Adresser les offres sous U. 169 à l'Office de publicité de Rodolphe Mosse, à Zurich. M 32 C (16)

Livres de prières

DE

Saint Alphonse de Liguori

Prières choisies de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix: 1 fr. 50.

Pratique de la perfection

mise à la portée de tous les fidèles, d'après saint Alphonse de Liguori. 2 beaux volumes de 462 484 pages. Prix: en brochure 3 fr. 20 en reliure percaline noire: 4 fr.

Le Sacré-Cœur de Jésus, d'après saint Alphonse ou méditation pour le mois du Sacré-Cœur, pour l'heure sainte, pour le premier vendredi du mois et pour une neuvaine au Cœur de Jésus. 2^e édition, reliée en percaline noire. Prix du petit format: 1 fr. 80; du grand format: 2 fr. 50.

Le Très-Saint Cœur de Marie, d'après saint Alphonse ou méditations pour le mois de Marie, pour ses fêtes et pour tous les samedis de l'année. Prix du petit format: 1 fr. 80; du grand format: 2 fr. 50. Relié en percaline noire.

Les plus belles prières, de saint Alphonse de Liguori. Reliure toile anglaise. Prix: 3 fr.

Gloires de Marie, par saint Alphonse de Liguori. Prix en brochure 2 fr.: en reliure percaline noire: 3 fr. 20.

PETITS FEUILLETS

Imprimés en or ou en couleurs.

Petit office du Sacré-Cœur de Jésus, 8 pages imprimées en or, avec illustration, le cent. 6 fr.

Saint Louis de Gonzague, patron de la jeunesse, entouré de ses enfants. Cette image peut servir de cachet pour les congrégations des Saints-Anges.

La croix de la perfection.
Sainte Anne
Le salut matinal au Saint-Sacrement

BOURSE DE PARIS

24 janvier	AU COMPTANT	23 janvier
98 43	Consolidés	98 43
81 95	5 0/0 Français	81 82
116 80	5 0/0 Id.	116 70
—	Or, à New-York	—
125 —	Argent à Londres	125 —
A TERME		
81 95	3 0/0 Français	81 87
116 80	5 0/0 Id.	116 67
80 15	5 0/0 Italien	80 05
—	3 0/0 Anglais	98 43
10 40	5 0/0 Turc	10 27
—	5 0/0 Russe 1877	—
73 75	4 0/0 Autrichien	73 87
885 —	Banque de Paris	885 —
876 25	Crédit Lyonnais	877 50
652 50	Mobilier Français	657 50
1117 50	Mobilier Espagnol	1113 —
717 50	Crédit foncier	715 —
583 75	Gaz Parisien	590 —
—	Gaz de Marseille	—
760 —	Suez	758 75